



LE JEUDI 9 MAI : AGISSONS! POUR NOS DROITS POUR LA FONCTION PUBLIQUE

- extension des possibilités pour **les employeurs de recrutement par contrat**, création d'un «contrat de projet » pouvant prendre fin n'importe quand avec un délai de prévenance de deux mois et d'une durée maximale de 6 ans, soit la durée d'un mandat municipal, introduction de la rupture conventionnelle dans la fonction publique
- facilitation et encouragement des **suppressions de postes**, allongement du temps de travail avec la remise en cause des protocoles locaux de mise en place des 35 heures, démantèlement et privatisation de notre outil paritaire national et solidaire de formation professionnelle, le CNFPT ,mise à mal de la médecine préventive.

**EMPLOYE EN CDI SOUS DROIT
PRIVE**

=

PRIVATISATION DES SERVICES

=

FIN DU STATUT

=

LICENCIEMENT

Directement inspiré du privé, l'objectif de cette loi est de faire disparaître notre statut de fonctionnaire seul garant de notre neutralité, indépendance et de façon concrète de supprimer 120000 postes.

- individualisation croissante de la rémunération et du déroulement de carrière, qui dépendront en grande partie **du bon vouloir des directions et pourront évoluer à la baisse** d'une année à l'autre.
- suppression des **CHSCT et des Comités Techniques**, remplacés par une instance unique aux rôles et moyens réduits.

Or votre CHSCT a été gagné de haute lutte pour préserver votre santé et votre sécurité au travail. Son travail est particulier et nécessite de nombreuses heures de travail pour vos délégués.

- affaiblissement du rôle des **commissions administratives paritaires (CAP)** et des droits syndicaux, conduisant à réduire les moyens pour nous défendre face à nos employeurs.
- renforcement du pouvoir de **sanction disciplinaire** des employeurs.

Comment croire que ce travail au quotidien pourra se poursuivre dans un Comité Social déjà encombré par les réorganisations de service

En cas de privatisation d'un service le fonctionnaire sera détaché d'office vers le nouvel employeur par un CDI de droit privé.

OUVRANT DROIT AU LICENCIEMENT

Cette attaque sans précédent contre la Fonction publique, contre nos droits et garanties, contre nos conditions de travail appelle une mobilisation dans l'unité la plus large possible pour gagner le retrait du projet de loi Dussopt.

**POUR LA FONCTION PUBLIQUE ! POUR UN SERVICE PUBLIC ÉGALITAIRE
POUR LES USAGERS ! POUR LE RENFORCEMENT DE NOS DROITS ET GARANTIES
COLLECTIVES ! POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS !**

AGISSONS !

TOUS DANS LA RUE LE 9 MAI

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville : Tél :
 Profession :
 Siège : Lycée :

SYNDICAT CGT CONSEIL REGIONAL - 5 avenue Garibaldi 21000 Dijon) 07.75.25.98.72 / mail: cgt@bourgognefranche-comte.fr

Blog , vous pouvez accéder directement sur notre blog depuis Google : CGTBFC